



## FORMATION CONTINUE

## VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE



## DIPLÔME DÉLIVRÉ

Master - (niveau 7)

Code RNCP : 38197

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- Sophie de Fontaine, Maître de conférences - Université Toulouse Capitole

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

## Enseignants-chercheurs (liste indicative) :

- Fabrice Bin
- Olivier Debat
- Arnaud de Bissy
- Sophie De Fontaine
- Gilles Dedeurwaerder
- Damien Falco
- Bernard Plagnet (Professeur émérite)

## Professionnels (liste indicative) :

- Me Benchargui (Avocat)
- Mme Brieu (ancienne inspectrice des impôts)
- Me Gasquet (Avocat)
- Me Larralde de Fourcauld (Avocat)
- Me Montergoux (Avocat)
- N. Nicolier (Expert-comptable)

## CRITERES D'ADMISSION

## Conditions préalables à la candidature :

- Master 1 ou maîtrise dans les domaines droit, économie ou gestion
- Certification professionnelle de niveau 6 inscrite au RNCP dans ces mêmes domaines
- Validation des Acquis Professionnels

**Sélection des candidats :** L'admission est prononcée suite à l'examen du dossier de candidature et/ou un entretien avec le responsable pédagogique de la formation.

Nombre maximum de stagiaires prévu : 30

## TARIFS

Année universitaire 2024/2025 : 6500 euros + les droits d'inscription universitaire en vigueur.

[Formation éligible au CPF](#)

**Possibilité de financement** sous certaines conditions par le Conseil régional dans le cadre du dispositif **ForPro Sup** (année universitaire 2024/2025).



## OBJECTIFS

Le cycle formation continue du Master 2 Droit Fiscal de l'Entreprise a pour objectif de donner aux professionnels de la fiscalité une **connaissance très approfondie de l'ensemble du système fiscal français** par l'acquisition de bases thématiques en insistant sur les aspects pratiques de l'application de la fiscalité.

Menée par une équipe pédagogique mêlant universitaires et professionnels, cette formation vise un domaine fondamental où **la mise à jour des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques est absolument indispensable**. Le contexte de réforme fiscale permanent amène en effet les professionnels à acquérir régulièrement de nouvelles compétences.

Pour répondre à ce besoin, l'équipe pédagogique du Master 2 Droit Fiscal de l'Entreprise et le service Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse Capitole proposent **un cycle de formation adapté aux contraintes de la vie professionnelle** et fondé sur des méthodes pédagogiques innovantes.

Ce diplôme est organisé avec le soutien du **Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Occitanie**.



## PUBLIC VISE

Cette formation s'adresse principalement aux experts comptables et à leurs collaborateurs, à toute personne travaillant pour des services fiscaux des entreprises, aux avocats, consultants au sein de cabinets d'avocats...



## ORGANISATION

Le cycle formation continue représente un volume horaire de **270 heures** (examens inclus). La formation se déroule sur 12 mois, **de septembre N à septembre N+1 (les examens se déroulant en octobre et novembre N+1)**. Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

- près de la moitié de la formation est **dispensée à distance sur la plateforme pédagogique en ligne du service FCV2A** (112 heures),
- le reste de la formation est **dispensé lors de regroupements présentiels** de deux/trois jours dédiés à la pratique professionnelle (158 heures). Ces regroupements (cours, évaluations...) ont lieu sur un rythme mensuel, **hors congés universitaires (juillet-août)**.

Les regroupements présentiels sont organisés à l'Université Toulouse Capitole, site de la Manufacture des Tabacs -21 allée de Brienne, Toulouse.



# POLE PATRIMONIAL PROFESSIONNEL

## MASTER 2 DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE



### PROGRAMME

UE 1 : Optimisation de l'imposition de l'activité courante des entreprises 74 heures	UE 2 : Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise 63 heures	UE 3 : Conseil au contribuable dans un contexte international 20 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fondamentaux de la comptabilité (sauf public experts comptables) - 4 heures</li> <li>• Imposition du chiffre d'affaire (dont TVA immobilière) - 24 heures</li> <li>• Imposition des bénéficiaires (dont BNC) - 28 heures</li> <li>• Fiscalité des personnes physiques - 8 heures</li> <li>• Actualités fiscales - 10 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de l'entreprise - 16 heures</li> <li>• Fiscalité des groupes de sociétés - 8 heures</li> <li>• Fiscalité des restructurations - 32 heures</li> <li>• Contribution économique territoriale - 7 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiscalité internationale - 20 heures</li> </ul>
UE 4 : Optimisation de la situation fiscale des particuliers 48 heures	UE 5 : Suivi des procédures fiscales 44 heures	UE 6 : Grand Oral 4 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôt sur le revenu - 24 heures</li> <li>• Fiscalité du patrimoine - 24 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle - 24 heures</li> <li>• Contentieux fiscal (dont recouvrement) - 20 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand Oral</li> <li>• Formation à la recherche documentaire - 4 heures</li> </ul>

Auxquelles s'ajoutent 17h d'examens

**Contrôle des connaissances :** Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Pour les UE 1, 2, 4 et 5, l'évaluation fait l'objet d'un contrôle continu (devoirs à rendre et quiz) et d'un examen terminal. L'UE 3 et 6 fait l'objet d'un seul examen terminal. Un grand oral aura lieu à la fin de la formation.



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

**Cours à distance :** plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants.

**Regroupements en présentiel :** séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.



### CONTACT

**Isabelle Paysan Rouquairol - Pôle Patrimonial Professionnel**

Bureau MQ104 (site de la Manufacture des Tabacs) Tél.: 05 61 63 57 56 - [pole.patrimonial@ut-capitole.fr](mailto:pole.patrimonial@ut-capitole.fr)



### RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- à télécharger sur le site du FCV2A : [www.ut-capitole.fr/formcont](http://www.ut-capitole.fr/formcont)
- par courriel : [pole.patrimonial@ut-capitole.fr](mailto:pole.patrimonial@ut-capitole.fr)
- à retirer auprès du service commun Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) de l'Université Toulouse Capitole : Isabelle Paysan Rouquairol - Manufacture des Tabacs- 21, allée de Brienne- Bâtiment Q- 1<sup>er</sup> étage- bureau MQ104
- par correspondance : FCV2A - UT Capitole - à l'attention d'Isabelle Paysan Rouquairol - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9 (joindre impérativement à la demande une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur pour un envoi de 100g et libellée à vos noms et adresse)

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



Université Toulouse Capitole – FCV2A

2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9 (Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse)

Tél. : 05 61 63 57 56 : [ut-capitole.fr/formcont](http://ut-capitole.fr/formcont)

